

Séance publique du 17 octobre 2005

Délibération n° 2005-2980

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Depuis 1995, un réseau d'entreprises de services publics en partenariat avec les collectivités locales, l'État, les habitants et les acteurs locaux, développe le concept Pimms : Point d'information médiation multiservices. Cette action s'inscrit dans le contrat de ville 2000-2006 de l'agglomération lyonnaise.

EDF, GDF, Générale des eaux, Société de distribution des eaux intercommunale (SDEI), France télécom, La Poste, SNCF et TCL installent, dans les quartiers prioritaires du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise, des points d'accueil de la population : les Pimms Lyon 8° États-Unis, Lyon 9° Vaise, Bron Terrailon, Rillieux la Pape et Villeurbanne sont actuellement en fonctionnement.

Les Pimms constituent, d'une part, des points de proximité, qui, sans se substituer aux agences et agents statutaires, s'efforcent de faciliter l'accès aux services publics des personnes qui peuvent éprouver des difficultés à bien les utiliser. Les Pimms ont pour objectif de faire accéder ces personnes à l'autonomie en la matière, notamment à la maîtrise de leurs dépenses. Informations, conseils, accompagnements dans les situations de difficultés, médiation avec les services de facturation sont proposés aux clients des Pimms dans un lieu neutre, non institutionnel, d'écoute et de dialogue.

D'autre part, les Pimms sont des lieux-ressources qui sont en mesure d'orienter le public vers les structures dédiées, notamment d'accompagnement social et d'emploi-formation. Cette fonction amène les Pimms à établir les complémentarités avec ces structures et des procédures de collaboration.

Les Pimms fournissent également aux habitants des services répondant à des besoins localement non satisfaits (écrivain public, mise à disposition d'ordinateurs, initiation à l'Internet par exemple, etc.).

Par ailleurs, les habitants des quartiers sont étroitement associés à l'action des Pimms dont ils constituent la moitié des conseils d'administration et les Pimms contribuent au raffermissement du lien social dans les quartiers d'implantation.

A travers les Pimms, les partenaires œuvrent à l'insertion professionnelle de jeunes gens. En effet, chaque Pimms est animé par quatre salariés, agents médiateurs pour la plupart issus des quartiers, auxquels les Pimms offrent un parcours de qualification.

La Communauté urbaine accompagne cette expérimentation depuis l'origine. Il est proposé aujourd'hui de poursuivre cet accompagnement pour les années 2005 et 2006 sur la base du montage financier prévisionnel suivant :

- entreprises partenaires	834 012 €
- subventions État, Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (Cnasea) et Fonds interministériel pour la ville (FIV)	629 616 €

- communauté urbaine de Lyon	80 000 €
- Communes membres	154 966 €
- recettes propres	41 000 €
	<hr/>
total	1 739 594 €

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement d'une participation financière d'un montant de 80 000 € nets de taxes pour le fonctionnement des points Pimms en 2005 et 2006, sous forme de subvention à l'association Pimms Lyon agglomération.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - compte 657 480 - fonction 824 - opération n° 0274.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,